

Formule du rapport d'auto-évaluation

Préparation du rapport d'auto-évaluation : Directives générales

1. Fournissez un résumé (aperçu et réflexion) des forces et des possibilités d'amélioration du programme relativement aux normes. Faites de ce résumé la première partie de votre rapport d'auto-évaluation.
2. Pour chaque norme et chaque critère, fournissez des preuves (faits, découvertes), votre analyse de ces preuves par rapport au critère, ainsi que votre évaluation des points forts et des éléments qui nécessitent des améliorations.
 - Limitez votre réponse à un maximum de 250 mots par critère (un maximum de trois à quatre pages pour la plupart des normes).
 - Dans les cas où c'est possible et adéquat en ce qui concerne les données présentées, utilisez des tableaux et des graphiques. Employez des références appropriées afin de soutenir l'information (données, procédures, politiques, tendances des indicateurs d'amélioration de la qualité) exposée dans votre réponse.
3. À l'aide d'Adobe Pro, vous devriez formuler les réponses de l'auto-évaluation pour chaque norme et critère en citant toutes les annexes (en utilisant simplement le nom du document plutôt qu'en ayant recours à des nombres). Des hyperliens devraient être créés pour toutes les annexes dans l'auto-évaluation.
4. Votre soumission finale devrait comporter un seul document complet qui contient toutes les annexes dont les hyperliens ont été créés en utilisant Adobe Pro.
5. Une fois que votre auto-évaluation aura été soumise, aucun autre document ne sera accepté à moins qu'il ne soit demandé par le CCAPP.
6. La soumission de l'auto-évaluation devrait consister en un exemplaire imprimé complet (qui ne comprend pas les annexes) envoyé au bureau du CCAPP, ainsi que quatre copies sur des clés USB. Aucune autre forme de soumission ne sera acceptable.
7. Un rapport qui n'est constitué que d'annexes ne répond pas aux exigences pour une auto-évaluation. Assurez-vous de fournir votre analyse des preuves dans le corps du rapport et expliquez votre évaluation des points forts et des éléments qui nécessitent des améliorations.
8. Même si vous souhaitez juger de manière informelle la conformité aux normes de votre programme (p. ex., le programme satisfait, ne satisfait pas ou satisfait partiellement aux normes), les documents finaux que vous soumettez aux membres de l'équipe responsable de la visite d'évaluation du CCAPP ne devraient pas contenir votre jugement par rapport à la conformité aux normes.